



MAIRIE DE TOURS-SUR-MEYMONT
Tel : 04.73.70.87.10
mairie.tours.sur.meymont@orange.fr

Procès-verbal
séance du Conseil Municipal du 11 Octobre 2024

Membres en exercice : 15 Membres présents : 14 Voix délibérantes : 15	L'an 2024, le Vendredi 11 Octobre 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Tours-sur-Meymont, sous la présidence de Monsieur Denis COMBRIS, Maire. Date de convocation : le 03 octobre 2024	Année : 2024 Séance : 05
--	---	---

Présents : Messieurs COMBRIS D - SAÏS W - MÉNIER L - DE GUÉRINES Ch - RIONNET R - CHOMETTE J - FROUART J.M - PONS St - RODARIE St - BOITHIAS L - CROZIER H - Mmes TAILHANDIER P - CHABRIER-PEYRET M - NIVET E

Absent : GROISNE D

Secrétaire de séance : Mme NIVET Emmanuelle

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06/09/2024. Le PV est approuvé à l'unanimité.

◆ **Autorisation donnée au Maire pour signer le renouvellement de la convention tripartite entre le Comité d'organisation de la foire de la Saint Géraud, la boulangerie Les Gourmandises d'Olliergues et la mairie**

Le Maire et M RIONNET expliquent les modifications apportées à la convention. Elles portent sur les périodes de congés, les fermetures et la possibilité de se faire livrer par un autre fournisseur.

Cette convention sera valable jusqu'au 5 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, accepte le renouvellement de la convention et donne au Maire le pouvoir de la signer.

◆ **Virement de crédits (DM3)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, décide de voter les virements de crédits suivants sur le budget Commune fonctionnement pour l'exercice 2024 :

SENS	CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
Dépense	011	60624	Produits de traitement	- 1 €
Dépense	67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 €
			TOTAL	0 €

◆ Révision de la longueur de la voirie communale

Suite au mail de la DGF du 04 octobre 2024, Mr MENIER explique qu'une mise à jour de la longueur de la voirie communale est nécessaire. Le nouveau tableau détaillé (joint en annexe) fait état d'une longueur de voirie communale de 40268,65ml.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, accepte la nouvelle longueur de voirie.

◆ Choix des Zones d'Accélération de la production des énergies renouvelables

Suite au courrier du 31 juillet 2024 envoyé par la préfecture, le conseil municipal délibère sur le choix des Zones d'Accélération de la production des énergies renouvelables sur la commune, sachant que régulièrement les Bâtiments de France refusent les dossiers situés dans le périmètre des bâtiments et monuments classés.

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, que toutes les zones, sauf celles situées dans le périmètre des bâtiments de France, seront considérées comme des zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables.

◆ Questions Diverses

- ◆ Suite au mandatement du Centre de Gestion de la fonction publique (CDG63) en novembre 2023, le CDG nous a informé que le groupement ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE a été retenu. Le CDG nous a transmis le détail des garanties ainsi qu'un simulateur de cotisation. Actuellement les contrats de prévoyance individuels souscrits à la MNT ne tiennent pas compte des nouvelles mesures applicables, ils ne seront donc plus labellisés au 01/01/2025. Nous les relançons afin d'avoir les conditions et le tarif des cotisations pour 2025.
- ◆ M SAIS a fait établir un devis pour un capteur et enregistreur de CO² afin de contrôler la qualité de l'air à l'école. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- ◆ L'inclusion du ménage pour la location de la salle des fêtes de la commune concerne également les associations. Un courrier sera donc envoyé afin de les en informer.
- ◆ M SAIS a fait visiter le local de l'ancienne bibliothèque à Mme Veenstra qui serait intéressée pour le louer. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe un tarif de 100€ pour le loyer et de 15€ pour les charges.
- ◆ M Romain LAGARDE a proposé d'acheter le tracteur tondeuse LX279 pour la somme de 800€, le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- ◆ Suite à la demande de devis pour le curage des marres, nous avons reçu celui de l'Entreprise EURL BOY qui s'élève à 2460€ TTC.
- ◆ M SAIS a demandé aux Serres du Haut Forez un devis pour la taille de parterre et la taille des arbres.
- ◆ Les travaux du mur de la cure sont presque terminés.

Après ce débat et à l'écoute, Mr le Maire clôt la séance à 21h30.

Le Maire, Denis COMBRIS

Le Secrétaire de séance,

